NUMERO XVII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 1. Mars 1803.

De STUTTGARD, *le 12. Février.*
(*Par la voye de* France.)

„L vient d'éclater de nouveaux différends entre le Duc de *Würtemberg* & les Etats de ce Pays. Ces derniers ont porté plainte au Tribunal Aulique de l'*Empire* à *Vienne*, & se sont en même tems adressés à la Cour de *Berlin*, qui leur avoit déjà antérieurement accordé sa protection."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS.

du 3. Ventôse (22. *Février.*)

„Hier, à midi précis, a eu lieu l'ouverture de la Session du *Corps-Législatif* pour l'an 11. Cette ouverture s'est faite par le Ministre de l'Intérieur suivant le mode, établi d'après la Constitution de l'an 8. Le Ministre, Citoyen *Chaptal*, placé à la Tribune, prononça un Discours, dans lequel, en rappellant les travaux de la Session de l'année dernière, il annonça, que de nouvelles Loix importantes, mûries par le Gouvernement, & sur-tout le *Code-Civil*, si impatiemment attendu, & si nécessaire à la *France*, alloient être soumis aux délibérations des *Législateurs*. De-là il passa à tracer la situation actuelle de la *France*, telle que les opérations Politiques & Administratives du Gouvernement l'ont déjà améliorée. Le calme intérieur rétabli, l'exercice de tous les Cultes rendu libre, l'ordre remis dans les recettes & les dépenses, le payement de la Dette assuré, une économie sévère pratiquée, la confiance renaissant, l'Industrie ranimée, le Commerce encouragé, les Arts honorés & récompensés; ce sont les traits rians, dont l'Orateur compose son tableau. Et, comme le complément de tout, il présenta le soin du Gouvernement de mettre à profit les anciennes Ordonnances, d'en élaguer les vices que la main du tems y avoit introduits, d'en extraire ce qu'ils présentent de plus approprié à la Génération présente; le soin du Gouvernement, enfin, de rendre à jamais indissolubles, par des Institutions stables & des Loix fixes & uniformes, les liens, qui unissent toutes les parties de la *France*, si considérablement aggrandie depuis *Louis* XIV. jusqu'à nos jours, & qui ne présenta longtems qu'une masse incohérente par la diversité de ses coûtumes & de ses prérogatives. — Le Ministre retiré, le *Corps-Législatif* s'est constitué, d'abord sous la Présidence du Doyen d'âge *le Brun*, Frère du *Troisième-Consul*, ensuite définitivement sous celle du Citoyen *Delatre*, porté au Fauteuil par la voye du scrutin. Après cet acte, après qu'il eut été résolu d'en donner connoissance aux premières Autorités par des Messages, après la Harangue, enfin, du Président élu, l'Assemblée reçut les trois Orateurs du Gouvernement, Conseillers-d'Etat *Bigot-Préameneu*, *Desfolles* & *Ségur*, qui venoient la féliciter de sa réunion. Sur la proposition de *Danois*, on arrêta de répondre à cette étiquette par l'envoi au Gouvernement d'une Députation de vingt-quatre Membres, chargée de lui exprimer les sentimens du *Corps-Législatif*. Cette Députation devoit se rendre aujourd'hui aux *Tuileries*, & de nouveaux Orateurs du Gouvernement devoient paroître ce midi dans la Salle des *Législateurs*."

„En attendant, l'arrangement des affaires *Suisses* a été terminé tout-à-fait en cette Capitale le 30. du mois dernier. Ce jour-là l'Acte de médiation du *Premier-Consul* a été finalement arrêté, & remis aux Députés *Helvétiques*; il vient maintenant d'être publié dans un Supplément au *Moniteur* du 1. *Ventôse*. Voici le cadre de cette Pièce importante."

ACTE DE MÉDIATION, fait par le *Premier-Consul* de la République *Françoise* entre les Partis, qui divisent la *Suisse*.

BONAPARTE, *Premier-Consul* de la République, Président de la République *Italienne*, aux SUISSES.

„L'Helvétie, *en proye aux dissensions, étoit menacée de sa dissolution; elle ne pouvoit trouver en elle-même les moyens de se reconstituer. L'ancienne affection de la Nation* Françoise *pour ce Peuple recommandable, qu'elle a récemment défendu par ses armes, & fait reconnoître comme Puissance par ses Traités; l'intérêt de la* France *& de la République* Italienne, *dont la* Suisse *couvre les Frontières, la demande du* Sénat, *celle des Cantons* Démocratiques, *le voeu du Peuple* Helvétique *tout entier, nous ont fait un de-*

voir d'interposer notre Médiation entre les Partis, qui le divisent."

„ *Les Sénateurs* Barthélemy, Roederer, Fouché & Démeunier, *ont été par nous chargés de conférer avec* 56. *Députés du Sénat* Helvétique *& des Villes & Cantons, réunis à* Paris. *Déterminer si la* Suisse, constituée Fédérale par la Nature, *pouvoit être retenuë sous un Gouvernement central* autrement que par la force; *reconnoître le genre de Constitution, qui étoit le plus conforme au voeu de chaque Canton; distinguer ce qui répond le mieux aux idées, que les Cantons nouveaux se sont faites de la Liberté & du bonheur; concilier, dans les Cantons anciens, les Institutions, consacrées par le tems, avec les droits, restitués à la masse des Citoyens: Tels étoient les objets, qu'il falloit soumettre à l'examen & à la discussion.*"

„ *Leur importance & leur difficulté nous ont décidé à entendre nous-mêmes dix Députés, nommés par les deux Partis, sçavoir: Les Citoyens* d'Affry, Glutz, Jauch, Monnot, Reinhart, Sprecher, Stapfer, Usteri, Watteville & Von-Flue; *& nous avons conféré le résultat de leurs discussions, tant avec les différents Projets présentés par les Députations Cantonales, qu'avec les résultats des discussions qui ont eu lieu entre ces Députations & les Sénateurs-Commissaires. Ayant ainsi employé tous les moyens de connoître les intérêts & la volonté des* Suisses, NOUS, *en qualité de Médiateur, sans autre vuë que celle du bonheur des Peuples, sur les intérêts desquels nous avions à prononcer, & sans entendre nuire à l'*Indépendance *de la* Suisse, STATUONS *ce qui suit.*

[*Suivent les Constitutions particulières des dix-neuf Cantons de la* Suisse, *&, sous le titre d'*Acte Fédéral, *la Constitution générale, à laquelle sont annexés un Réglement organique, & un Acte particulier sur l'acquittement des Dettes* Helvétiques, *& sur la disposition des Biens déclarés Nationaux.*]

„ *Le présent Acte, résultat de longues Conférences entre des esprits sages & amis du bien, nous a paru contenir les dispositions, les plus propres à assurer la pacification & le bonheur des* Suisses. *Aussi-tôt qu'elles seront exécutées les Troupes* Françoises *seront* retirées."

„ *Nous reconnoissons l'*Helvétie, *constituée conformément au présent Acte, comme* Puissance indépendante."

„ *Nous garantissons la Constitution Fédérale, & celle de chaque Canton, contre les Ennemis de la tranquillité de l'*Helvétie, *quels qu'ils puissent être; & nous promettons de continuer les relations de bienveillance, qui depuis plusieurs Siècles ont uni les deux Nations.*"

Fait & donné à PARIS, le 30. *Pluv.* an 11. (19. Février 1803.)

(Signé) BONAPARTE.

Le Secrétaire-d'Etat,

(Signé) H. B. MARET.

Les Ministres des Relations Extérieures *François & Italien*,

(Signé) C. M. TALLEYRAND.

S. MARESCALCHI.

„ *Le présent Acte a été remis par les Sénateurs-Commissaires sous-signés. A* PARIS, *ce* 30. Pluviôse *an* 11. (19. *Février* 1803.)

(Signé par les quatre Sénateurs-Commissaires, & contre-signé par les Députés *Helvétiques.*)

„ Dès le 10. Mars prochain, le Gouvernement Central de *Berne* doit se dissoudre & remettre toute Autorité entre les mains du Citoyen *Louis* d'*Affry*, désigné par l'Acte de médiation *Land-Amman* de la Suisse pendant l'année 1803. Le 15. Avril la Constitution devra être en activité; & avant le 1. Juin chaque Canton nommera ses Députés à la première Diète, qui se réunira le 4. Juillet. Voici le commencement de la Loi fondamentale, d'après laquelle s'organisera le nouveau Gouvernement général de la *Suisse*, & d'après laquelle la Confédération des Cantons doit subsister & être régie desormais."

ACTE FÉDÉRAL. — *Dispositions générales.*

ART. 1. Les dix-neuf Cantons de la *Suisse*, sçavoir: *Appenzell*, *Argovie*, *Basle*, *Berne*, *Fribourg*, *Glaris*, *Grisons*, *Lucerne*, *Saint-Gall*, *Schaffhouse*, *Schweitz*, *Soleure*, *Tessin*, *Thurgovie*, *Underwald*, *Uri*, *Vaud*, *Zug* & *Zurich*; sont confédérés entr'eux conformément aux principes établis dans leurs Constitutions respectives. Ils se garantissent réciproquement leur Constitution, leur Territoire, leur Liberté & leur Indépendance, soit contre les Puissances étrangères, soit contre l'usurpation d'un Canton ou d'une faction particulière.

2. Les Contingens de Troupes ou d'Argent qui deviendroient nécessaires pour l'exécution de cette garantie, seront fournis par chaque Canton, dans la proportion suivante.

Sur 15,203. Hommes, le Contingent de *Berne* sera de 2292; celui de *Zurich*, 1909; *Vaud*, 1482; *Saint-Gall*, 1315; *Argovie*, 1200; *Grisons*, 1200; *Tessin*, 902; *Lucerne*, 835; *Thurgovie*, 835; *Fribourg*, 620; *Appenzell*, 486; *Soleure*, 452; *Basle*, 409; *Schweitz*, 301; *Glaris*, 241; *Schaffhouse*, 233; *Underwald*, 191; *Zug*, 125; *Ury*, 118.

Et sur une Somme de 490,507. Livres *Suisse*, il sera payé par les *Grisons* 12,000 Liv.; *Schweitz*, 3012; *Underwald*, 1904; *Ury*, 1184; *Tessin*, 18,039, *Appenzell*, 9[illegible] *Glaris*, 4823; *Zug*, 2497; *Saint-Gall*, 3[illegible]

ucerne, 26,016; *Thurgovie*, 25,032; *Fri-*
burg, 18,591; *Berne*, 91,695; *Zurich*,
,153; *Vaud*, 59,273, *Argovie*, 52,212; *So-*
ure, 18,097; *Schaffhouse*, 9327; *Basle*, 20,450.
3. Il n'y a plus en *Suisse* ni Pays-Sujets,
Privilèges de lieux, de naissance, de Per-
nnes ou de Familles.
4. Chaque Citoyen *Suisse* a la faculté de
ansporter son Domicile dans un autre Can-
on, & d'y exercer librement son Industrie;
acquiert les droits Politiques conformément
la Loi du Canton où il s'établit, mais il ne
ut jouïr à la fois des droits Politiques dans
ux Cantons.
5. Les anciens Droits de Traite intérieure
de Traite foraine sont abolis; la libre cir-
lation des Denrées, Bestiaux & Marchan-
ises, est garantie; aucun Droit d'octroi, d'en-
rée, de transit ou de Douane, ne peut être
tabli dans l'intérieur de la *Suisse*; les Doua-
es aux limites extérieures sont au profit des
antons limitrophes de l'Etranger; mais les
arifs doivent être soumis à l'approbation
e la Diète.
6. Chaque Canton conserve les Péages de
inés à la réparation des Chemins, Chaussées
berges des Rivières: Les Tarifs ont égale-
ent besoin de l'approbation de la Diète.
7. Les Monnoyes, fabriquées en *Suisse*,
nt un titre uniforme, qui est déterminé par
a Diète.
8. Aucun Canton ne peut donner asyle à un
riminel légalement condamné, non plus qu'à
n Prévenu légalement poursuivi.
9. Le nombre de Troupes soldées, que
eut entretenir un Canton, est borné à 200.
ommes.
10. Toute Alliance d'un Canton avec un
utre Canton, ou avec une Puissance étrangè-
e, est interdite.
11. Le Gouvernement ou le Corps-Législa-
if de tout Canton, qui viole un Décret de
a Diète, peut être traduit comme rebelle de-
ant un Tribunal, composé des Présidens
es Tribunaux Criminels de tous les autres
antons.
12. Les Cantons jouïssent de tous les Pou-
oirs, qui n'ont pas été expressément délé-
ués à l'Autorité Fédérale.

(*La Suite ci-après.*)

„ La Dette *Françoise* est à 60. Fr. 70. C."

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *du* 18. *Février.*

„ La rentrée du Parlement, après les
ections du Nouvel-an, n'a apporté au-
un éclaircissement sur l'état actuel des Par-
is dans l'une & l'autre Chambre: Il reste
oujours un nombre de Membres, qui, fort-
ement attachés aux principes, à l'adminis-
ration, peut-être même à la personne de
Mr. *Pitt*, semblent n'attendre, pour se dé-
ider en faveur du présent Ministère ou du
Parti *Grenville*, que quelque démarche
peremtoire, quelque Vote catégorique de l'ancien Ministre, d'après lequel l'on puisse conclure, qu'il adopte franchement les principes pacifiques, la conduite modérée, de Mr. *Addington* & des Lords *Hawkesbury* & *Pelham*, ou qu'il approuve les sentimens du Parti *Grenville*, relativement aux vuës d'aggrandissement, de domination, & d'influence du Gouvernement *François*. Il n'a pas manqué de rapports ces jours-ci, que Mr. *Pitt* alloit enfin embrasser ce dernier système, & qu'ayant approuvé d'abord le Traité d'*Amiens*, il avoueroit sans détour, que la présente Administration, après cette époque, avoit poussé trop loin sa condescendance & son silence passif, sur tout ce qui depuis douze mois s'est traité en *Europe*. Cependant rien jusqu'à présent n'a paru réaliser ces rapports. Mr. *Pitt*, soit foiblesse de santé, soit toute autre raison, s'est tenu à l'écart, la plûpart du tems à *Bath*; & l'on n'apprend point, qu'il se dispose encore à reparoître en Parlement. Rien en attendant ne préjudicie davantage aux présens Ministres & n'anime plus leurs Adversaires, en paroissant leur fournir des armes, que les publications d'Articles plus ou moins officiels, qui se font de tems en tems à *Paris*. C'est alors que les Ennemis de la Paix triomphent, & que les Articles, destinés à les rendre odieux, donnent lieu à des Commentaires, nullement de nature à établir la confiance ou à rendre l'harmonie entre les deux Nations durable & permanente. Ainsi tout ce qui s'est écrit sur les intrigues Politiques, dont le foyer étoit à *Constance*, a d'autant plus opéré contre le but que plusieurs de ces faits se sont trouvé mal-fondés. Mr. *Wickham*, qu'on disoit tenir entre autres les fils de cette trame, étoit dans ce tems-là en *Irlande*, d'où il n'est revenu que depuis peu, après y avoir examiné, de la part du Gouvernement, la vraie situation des affaires, l'esprit du Peuple, & les causes du mécontentement, qui y couve toujours sous la cendre en différents Comtés, & qui a encore éclaté par des desordres sur la fin de l'année dernière. — Aujourd'hui, c'est le rapport du Colonel *Sébastiani*, dont on se plaint hautement: Le ton & différents passages de cette Pièce ont excité l'animosité de nos Auteurs périodiques au plus haut point: Ils le trouvent lésive pour l'*Angleterre*, insultante pour plusieurs Individus, nommément pour le Général *Stuart*: Ils y cherchent la preuve de nouvelles vuës d'invasion, d'usurpation, un désir de diviser, d'intervenir en-

de la *Porte* & les *Beys* &c. — De-là le crédit donné à la Nouvelle, que le célebre Sir *Sidney Smith*, si connu & si estimé dans l'*Orient*, si propre d'ailleurs à des entreprises de tête & de courage, va être envoyé dans peu en *Egypte* avec un autre Officier de sa trempe, chargés d'une Commission particulière, qu'on veut rendre relative aux vues ou projets, indiqués dans le Rapport du Colonel *Sébastiani*. — Quant à *Malte*, suivant les dernières Lettres, qu'on en a reçues par la voye de *Naples*, " le Commandant *Anglais* de la Garnison avoit fait „ publier, au son du Tambour, une Ordonnance, par laquelle il étoit enjoint à „ tout *François*, attaché jusqu'à-présent à „ l'Ordre de *St. Jean* de *Jérusalem*, de „ déposer les Marques distinctives de cet „ Ordre, sous peine d'arrestation immédiate en cas de desobéïssance. Conformément à cette notification, fondée sur les „ stipulations du Traité d'*Amiens*, environ „ 14. Chevaliers *François* avoient déposé „ l'Habit & la Croix de l'Ordre. Les Troupes *Napolitaines*, au nombre d'environ „ 2. mille Hommes, étoient logé „ les Barraques & les Forts hors de „ & il ne leur étoit point permis „ dans la Ville sinon sans armes. „ dant leur Commandant, le Prince „ *teleria*, y faisoit sa résidence; „ avoit été donné une Garde-d'h „ On ignoroit absolument l'époque, „ le l'Isle seroit évacuée par les *An*

De LEYDE, *le* 26. *Février*.

Depuis deux jours on attend un Courier de l'*Empire*: Il se trouve re le débaclement des Rivières. Ce que, toujours si critique pour après des Hyvers rigoureux, le me core de grands dangers. Déjà m glaces du *Rhin* ont rompu, le 23 mois, la Digue *Orientale* du Canal *deren*, près du Village de ce nom. tendant, toutes les mesures, humi possibles, ont été prises par-tout p venir le mal ou l'arrêter. Elles v secondées encore par la présence Membres du *Gouvernement-d'Etat*, nent de se rendre en personne sur l

---

On exposera en vente le Lundi 14. *Mars* 1803. *prochain & pendant les sept jo vans, jusqu'au* 22. *du même mois, aux plus offrans, à la Maison de feu Mr.* VA LEN-WETTERS, *Libraire & Marchand d'Estampes, sur le* Hof-Cingel *à* LA *une très-belle Collection de Livres en divers genres de Littérature & en toutes l Langues, traitant principalement l'Histoire-Naturelle, l'Art Militaire, parmi les Ouvrages classiques & des Editions rares, pour la plus grande partie très-proprement en général bien conditionnés; quelques Instrumens, Curiosités &c., provenant des de Mrs.* M. D. Z. & C. S. *Le tout sera mis en vente par le Libraire* H. BAC ZEN, *chez qui l'on trouvera le Catalogue, de même qu'à la Maison mortuaire, co à* Amsterdam, *chez* G. Roos; Rotterdam, D. Vis, Leide, van Thoir & de Utrecht, J. Visch, *&c.*

H. E. DE LEEUW & H. K. VAN LUBECK, *Courtiers, se proposent de ve Mercredi* 16. *Mars* 1803, *à* 4. *heures précises de l'après-midi, au* Nes *dans le* Grond *à* AMSTERDAM, *une Partie excellente de* 6000. *Canastres de Tabac de de la plus fine qualité, tant emballés qu'assortis, qui ont été apportés ici direct* Porto-Cavello. *Les Intéressés peuvent les examiner les Lundi, Mardi & Mer* 8. & 9. *Février* 1803, *comme aussi le jour de la Vente & les précédens. On peut informations ultérieures chez les sus-dits Courtiers, qui distribuëront aussi à tem ces de la Vente.*

Une Demoiselle d'un âge mur, sçachant les Langues Françoise, Allemande, Holla *un peu l'*Anglois, *de la Religion* Réformée, *désireroit d'être Demoiselle de com pour diriger un Ménage de préférence dans ce Pays, ou bien pour partir avec un pour l'*Allemagne, *ou l'*Angleterre. *Ceux qui pourroient placer cette Personne, s de s'adresser par des Lettres affranchies chez* H. BACKHUYZEN, *Libraire sur à* LA HAYE, *pour remettre à Mad*^le J.

On demande à des conditions favorables une Demoiselle de la Religion Réfo *duée des capacités requises, pour aider à l'éducation de jeunes Demoiselles, dans sion* Françoise. *S'adresser par Lettres affranchies au Libraire* J. DE VOS, *de Grande-Eglise à* ROTTERDAM.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 1. Mars 1803.

DE RATISBONNE, *le* 15. *Février*. Les nouvelles propoſitions des Miniſtres Médiateurs, pour modifier encore ou completter le Plan d'indemnité, ont été agréées promtement par la *Députation* de l'*Empire*: Elles avoient été communiquées d'avance aux Subdélégués, & ſe trouvoient comme arrangées avec eux à-peu-près. En conſéquence ces derniers, ſans voter encore le 12. de ce mois ſur la Note *Françoiſe* & *Ruſſe* de la veille, prièrent dès-lors leur Directoire d'en inſérer au préalable les propoſitions dans le *Concluſum général* en Langue *Allemande*. En attendant on termina, le dit jour, l'affaire de la répartition des Indemnités des Comtes d'*Empire*. Le Subdélégué-Directorial, Baron d'*Albini*, avoit reçu du Miniſtre *Würtembergeois*, Mr. de *Normann*, le Rapport de ſa Cour & de celle de *Bade* ſur l'arrangement en queſtion: Il le mit ſur le tapis dans cette Séance; la délibération ne fut pas longue; on approuva volontiers, & avec des témoignages de ſatisfaction, le travail des deux Etats délégués. D'après les termes de cette Réſolution, qui fut priſe, " la *Députation*, trouvant que la Commiſſion s'étoit acquittée avec beaucoup de ponctualité de la tâche pénible, dont elle avoit été chargée, adhéroit à ſon Rapport & à la répartition qu'il comprenoit, de manière à ordonner l'inſertion de cette répartition dans ſon *Concluſum général*. Il ſeroit donné connoiſſance de cette Réſolution aux Miniſtres Médiateurs par l'entremiſe du Plénipotentiaire Impérial, qui prieroit en même tems ces Miniſtres de s'employer à obtenir la levée du Séqueſtre (ſur la rive gauche du *Rhin*) en faveur de ceux des Comtes d'*Empire*, pour le dédommagement desquels la maſſe d'Indemnités n'a pas été ſuffiſante. Cette demande, conforme au Traité de *Luneville*, devoit auſſi être mentionnée dans le *Concluſum général*, pour tranquilliſer les Parties léſées." Dans le Projet des Princes-Commiſſaires les parties de *Territoire Immédiat*, réſervées par le §. 24. du Plan d'Indemnité aux Comtes d'*Empire*, étoient répartles de façon que le Comte d'*Aspremont-Lynden* auroit l'Abbaye de *Baindt*; le Comte de *Baſſenheim*, celle de *Hegbach*; le Comte de *Metternich*, celle d'*Ochſenhauſen*; le Comte d'*Oſtein*, celle de *Buxheim*; le Comte de *Plettenberg*, les Bourgs de *Mietingen* & *Sulmingen*, détachés de l'Abbaye de *Hegbach*; le Comte de *Quadt*, l'Abbaye d'*Isny* avec la Ville de ce nom; le Comte de *Schaesberg*, le Bailliage de *Thannheim*, détaché de l'Abbaye d'*Ochſenhauſen*; le Comte de *Sinzendorff*, le Village de *Winterrieden*, diſtrait du Bailliage de *Thannheim*, & décoré de la dénomination de Bourgraviat; le Comte de *Sternberg*, les Abbayes de *Schuſſenried* & *Weiſſenau*; le Comte de *Törring*, celle de *Guttenzell*; le Comte de *Wartemberg*, le Village de *Pleſs*, diſtrait de l'Abbaye de *Buxheim*. Une partie de ces lots ſont améliorés par des Rentes annuelles, aſſignées ſur les autres. A la charge des derniers il y a encore les Rentes ſemblables, qu'on a adjugées, ſans y ajouter aucun Territoire, aux Comtes de *Goldſtein*, d'*Hallberg*, de *Sickingen* à *Sickingen*, & de *Neſſelrode-Reichenſtein*. Celui-ci doit toucher la Somme modique de 260. Florins.

Le complément plus important, donné au Plan d'indemnité par la nouvelle Note des Miniſtres Médiateurs, a fait l'objet d'une diſcuſſion formelle, à la Séance de la *Députation* d'aujourd'hui. Le Subdélégué de *Bohême* a dit ne pas être pourvu encore des Inſtructions, qui lui avoient été annoncées peu après l'échange des Ratifications de la Convention de *Paris*, & ſe trouver par cette raiſon hors d'état de voter ſur toutes les parties de la Note. Ne pouvant ainſi approuver que tacitement la modification apportée au Plan d'indemnité d'après la dite Convention, il s'eſt expliqué en revanche très-amplement ſur l'autre but principal de la Note, celui de remplacer les Péages du *Rhin* par un Octroi de Navigation. Cette idée répondoit au déſir connu de l'*Autriche*, comme de la *Pruſſe*, de ménager à l'*Empire*, par le maintien d'un Droit ſemblable, un nouveau moyen de ſuſtentation de ſes Princes; auſſi a-t-elle été accueillie parfaitement par le Subdélégué, organe de la première Puiſſance. Il a toutefois manifeſté le voeu de voir en même tems ſupprimer les Etapes du *Rhin*, & régler la démarcation du *Thalweg*, deſtiné à être la limite entre la *France* & l'*Allemagne*. Les autres Miniſtres, ſiégeant à la *Députation*, ont adhéré aux conſidérations du préopinant; celles-ci, & le choix de l'Ele-

teur-Archichancelier pour Négociateur, ont donc été exprimés dans la Ré
par laquelle l'Assemblée a accédé aux nouveaux *changemens dans le Plan d'i*
proposés au nom des Puissances Médiatrices, & dont voici la *Suite*.

§. 6. Effacer les mots: *Tant dans ses nouvelles que dans ses anciennes Possessions, s*
à celles-ci leur destination Constitutionnelle. Mettre à leur place: *Dans ses nouvelles*

§. 7. Au 1er alinéa, après les mots: *Hesse-Rothenbourg*; mettre ceux: *Laqu*
néanmoins sera transférée, dans la suite, sur l'excédent du produit de l'Octroi de
mentionné au §. 39, si, après le payement des Rentes directement assignées sur ce pr
le présent Acte, il se trouve un excédent suffisant. — Au 2me alinéa, après les m
genstein-Berlebourg; mettre ceux: *Laquelle Rente néanmoins sera transférée, dan*
sur l'excédent du produit de l'Octroi de Navigation mentionné au §. 39, si, après le pa
Rentes directement assignées sur ce produit dans le présent Acte, il se trouve un excéde

§. 9. Effacer à la fin les mots: *Sur les Chapitres & Couvens médiats d'*Osnab
*arrangement ultérieur entre les Puissances Médiatrices & le Roi d'*Angleterre, *Electeur*
wick-Lunebourg. & substituer les mots: *Sur l'Octroi de Navigation mentionné a*

§. 14. Après les mots: *Widdern & Thalheim*; mettre: *Une Rente perpétuelle*
Florins sur l'Octroi de Navigation mentionné au §. 39. Au lieu des mots: 40,000
mettre ceux: 28,000. *Florins.*

§. 17. Effacer à la fin les mots: *Sur les Couvens Médiats, qui seront ultér*
déterminés. Mettre en leur place: *Sur l'Octroi de navigation mentionné au §. 39.*

§. 19. Effacer à la fin les mots: *Sur les Chapitres & Couvens Médiats, qui seront*
rement déterminés. Mettre en leur place: *Sur l'Octroi de Navigation mentionné au*

§. 20. Après le mot: *Guntersblum*; mettre: *Pour ses pertes & sa part aux dit*
tions. Après le mot: *Billigheim*; mettre: *Et une Rente perpétuelle de* 3000. *F*
l'Octroi de Navigation mentionné au §. 39. — Après le mot: *Hildesheim*; mettre:
pertes & sa part aux dites prétentions. Après le mot: *Neideman*, mettre: *Et une*
pétuelle de 3000. *Florins sur l'Octroi de Navigation mentionné au §. 39.* — Apr
Enclos; mettre: *Et une Rente perpétuelle de* 3000. *Florins sur l'Octroi de Navig*
tionné au §. 39. — Après le Mot: *Vétéravie*; mettre: *Et une Rente perpétuelle de*
sur l'Octroi de Navigation mentionné au §. 39. (La Suite ci-ap

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du 22. Février.*

„ Dans la Séance des *Pairs*, tenuë hier, le Secrétaire-d'Etat Lord *Pelh*
avis à la Chambre, que Vendredi prochain, 25. de ce mois, étoit le jour fi
prendre en considération le Message du Roi, relatif à l'établissement du Prince
Le même jour, le Duc de *Montrose* prévint les *Seigneurs*, qu'aujourd'hui il fer
tion d'une Adresse de félicitation au Roi, " pour lui témoigner la part sincère
„ Chambre prenoit au bonheur, qu'avoit eu S. M. d'échapper à la Conspira
„ treuse & abominable, formée contre sa Personne sacrée. " Cette malheure
a eu une fin fort tragique pour ses Auteurs; & le Colonel *Despard* a fini de l
la plus déplorable une carrière, dont les brillans commencemens, par des ser
litaires très-distingués, n'avoient nullement fait augurer une clôture aussi no
flétrissante. Voici les particularités, que nous croyons pouvoir être rappellées à

„ Le Colonel *Despard*, né en 1750. ou 1751. en *Irlande* d'une Famille ancienne
dérée dans le Pays, étoit le Cadet de six Frères, qui ont tous été dans le Service
de mer. Enseigne en 1766. au 50me Régiment d'Infanterie, il passa successivemen
de Lieutenant, Quartier-Maître, Capitaine-Lieutenant, & Capitaine. Dans ces
mérita constamment & s'acquit l'estime de ses Supérieurs, nommément des Géné
craft & *Meadows*, & du Duc de *Northumberland* (alors Général Lord *Percy*.)
tems, n'étant attaché à aucun Corps, il fut employé à des services particuliers
importans. En 1779. il fut nommé Ingénieur en chef dans l'Expédition contre *St.*
s'acquitta de ce service avec tant de distinction, qu'il reçut des remercîmens du
Pelson, qui en étoit Commandant. Chargé ensuite de la construction de quelque
à la *Jamaïque*, il reçut les remercîmens du Conseil de l'Isle; & le Gouverneur de
que, ayant égard à ses services, le nomma Commandant en chef de l'Isle de *Rat*
rang de Lieutenant-Colonel. Quelque tems après, à la réquisition des Colons *Bri*
au Cap *Gracias-à-Dios*, dans la Baye de *Honduras*, il se mit à leur tête, & rep
Espagnols l'Etablissement du *Black-River*, principal Poste de la Colonie. Ce
mérita les remercîmens non-seulement du Gouverneur & du Conseil de la *Jamaï*
du Roi lui-même. Avancé en 1783. au grade de Colonel, & nommé en 1784. prem
missaire pour la démarcation & prise de possession des Pays, que l'*Espagne*, par le
1783, avoit cédés à l'*Angleterre*, il s'acquitta si bien de cette Commission, qu'il f
Sur-Intendant des affaires *Britanniques* sur la Côte & dans la Baye de *Honduras*.

…oste d'une manière très-avantageuse pour les intérêts de l'*Angleterre*, en faveur de la…
…e il s'assura de privilèges importans de la part de l'*Espagne*. Malheureusement des que…
…s particulières avec les Colons furent suivies de griefs contre le Colonel *Despard*, qui
…sèrent d'inconduite ou de malversations près du Gouvernement: De retour en *Europe*,
…manda, que sa conduite fût examinée; mais inutilement: Et, après deux années d'in…
…es inutiles près de différens Départemens, il reçut pour Réponse, de la part du Mini…
…, qu'il n'avoit point été porté à sa charge d'accusations assez graves, pour instituer des
…erches à ce sujet; mais que S. M. avoit jugé à propos de supprimer la Place de Sur-In…
…ant des Etablissemens *Britanniques* dans la Baye de *Honduras*; que néanmoins on n'ou…
…oit point les services, qu'il avoit rendus, & qu'il seroit employé à la première occa…
— L'accomplissement de cette promesse, auquel il pouvoit s'attendre, n'a pas eu lieu;
…chagrin ou le dépit de se voir négligé, paroît avoir ulcéré le coeur de ce malheureux Of…
…r, au point que, donnant dans les principes Révolutionnaires, il se rendit suspect au
…uvernement. De-là résulta l'empriſonnement, par voye de mesure Politique, qu'il subit
…peu d'années, & qui, bien loin d'éteindre le mécontentement ou la rancune dans son ame,
…ciné à entreprendre le projet desespéré, qu'il vient de payer de son honneur & de sa vie."
On avoit espéré, il est vrai, que la partie honorable de sa carrière précédente pourroit
…mériter sa grâce, moyennant un empriſonnement le reste de ses jours. La recommanda…
…du *Jury*, en prononçant le *Verdict* fatal contre lui, étoit un motif plausible pour se flat…
…que le Roi voudroit bien exercer sa clémence envers un Homme, qui l'avoit servi autre…
…avec distinction: Mais la raison d'Etat paroît avoir prévalu: Le danger de laisser une
…me aussi atroce impunie, la nécessité de l'exemple, l'impossibilité de punir les Subalternes,
…pardonnant au Chef de la Conspiration, ont sans doute été les motifs, qui engagèrent
…t. à signer Samedi le *Warrant* de mort; il fut envoyé le soir du Bureau de Lord *Pelham*
…Prison-*Neuve* dans *Southwark*, où les Criminels étoient détenus: Il portoit, "que,
…comme il avoit été jugé à propos de remettre une partie de la Sentence, sçavoir, celle, en
…vertu de laquelle ses entrailles devoient être tirées des Corps d'*Edouard-Marcus Despard*,
…*J. Wood*, *J. François*, *Thomas Broughton*, *J. Sedgwick Wratten*, *A. Graham*, & *J.*
…*Macnamara*, ensuite jettées au feu en leur présence, & leurs cadavres coupés en quatre
…quartiers, la volonté & le bon-plaisir de S. M. étoient, que l'exécution envers eux se bor…
…nât à les pendre & à couper ensuite la tête à leurs cadavres; ce qui devoit se faire à la Pla…
…ce accoûtumée, Lundi 21. Février." Un autre ordre portoit un Répi indéfini pour trois
…Criminels, recommandés à la clémence du Roi par le *Jury*. Le lendemain matin les
…damnés furent mandés à la Chapelle de la Prison, afin d'y entendre les Prières & un Dis…
…urs exhortatoire à la repentance, qui fut prononcé par le Chapelain *Winckworth*. Tous
…rendirent, à l'exception du Colonel *Despard*, qui jusqu'à son dernier moment a persisté
…refuser, quoiqu'avec politesse, les secours ou les consolations de la Religion, ainsi
…de *Macnamara*, qui, étant *Catholique-Romain*, les a reçus d'un Prêtre de sa
…yance: Ils se conduisirent avec décence; &, préparés ainsi à des sentimens assortis à leur
…te situation, ils reçurent alors la fatale certitude du sort, qui les attendoit le lendemain,
…la reçurent avec fermeté. Le Colonel parut plus surpris qu'atterré: Il avoit toujours paru
…mpter sur l'effet de la recommandation du *Jury*, & il n'avoit cessé de s'occuper de diverses
…itures dans sa Prison. — Hier, 21. Février, dès 4. heures du matin, quelques Compa…
…gnies des Gardes-à-cheval prirent poste dans les environs & dans le Fauxbourg même de
…*Southwark*. A 7. heures du matin, *Broughton*, *Francis*, *Graham*, *Wood*, & *Wratten* furent
…nouveau conduits à la Chapelle, afin d'y assister aux Prières: Le Colonel préféra de rester
…ns sa Chambre, & *Macnamara* près du Prêtre *Griffith*. Leur contenance continua d'être
…nvenable & décente: *Francis* & *Graham* témoignèrent seulement, qu'ils ne croyoient pas,
…e la seule faute d'avoir assisté imprudemment à de telles Assemblées, sans avoir rien com…
…s de fait, méritât une si cruelle punition: Ils reçurent tous cinq le Sacrement. On les
…nduisit successivement, deux à deux, (*Despard* & *Macnamara* y compris) sur une espèce
…claye, de l'entrée de la Chapelle de la Prison jusqu'au bas de l'Escalier, qui conduisoit à
…Platte-forme, construite au haut de la Prison. *Despard* y fut amené le dernier; & il fut aussi
…dernier à subir les autres circonstances de la fatale occasion. Tous s'y présentèrent sans beau…
…up d'agitation: Mais le Colonel sur-tout, monté sur l'Echaffaud avec une extrême assurance,
…changea en rien son maintien tranquille & hardi, sans entrer dans aucun entretien avec l'Ec…
…ésiastique, qui tâcha de l'y engager. Déjà attaché à la potence, il demanda au Sherif, Sir *R.*
…*rd*, la permission d'adresser quelques mots au Peuple: Celui-ci la lui ayant accordée, il parla
…peu-près en ces termes. "MES CONCITOYENS, je viens ici, comme vous le voyez, après
…avoir servi ma Patrie, — après l'avoir honorablement, fidèlement, & utilement servie,
…durant plus de trente ans, — je viens subir la mort sur un Echaffaud pour un Crime,
…dont je proteste que je ne suis point coupable. Je déclare solemnellement, que je n'en
…suis pas plus coupable qu'aucun de ceux qui m'écoutent en ce moment. — Mais, quoique
…les Ministres de S. M. sçachent aussi bien que moi, que je ne suis point coupable, ils ne
…prévalent néanmoins du prétexte de la Loi, pour faire périr un Homme, parce qu'il a été

„ l'Ami de la Vérité, de la Liberté, & de la Justice. " [*A ces mots une partie de la Populace, la plus proche de l'Echaffaud, jetta de grands cris de* huzza.] Le Colonel continua: " Ils me font périr, parce que j'ai été l'Ami des Pauvres & des opprimés. „ Citoyens, j'espère & m'assure, malgré mon sort & le sort de ceux qui sans doute „ suivront bientôt, que les principes de la Liberté, de l'Humanité, & de la Justice, „ pheront finalement sur la fausseté, la Tyrannie, & l'illusion, ainsi que sur tout pu„ ennemi des intérêts du Genre-humain. " — [*A peine ces expressions furent-elles entendu qu'une partie de la multitude la plus proche de la Platte-forme fit encore de grandes acclamat de sorte qu'on jugea nécessaire de faire sentir au Colonel, combien son procédé étoit blâmable combien il abusoit de la permission, qui lui avoit été accordée, en faisant un Discours aussi fu & inflammatoire.*] — " Je n'ai que peu de mots à ajouter (continua-t-il:) Je n„ vous souhaiter à tous bonheur, santé, & liberté, — ce bonheur & cette liberté, „ tâché, autant qu'il étoit en mon pouvoir, de vous procurer, — à vous & à toute „ manité. " — Lorsque le Colonel *Despard* eut cessé de parler, les autres Criminels leur dernière prière, chacun avec l'Ecclésiastique de sa croyance. Durant ce tems le nel resta tranquille, ne s'occupant qu'à considérer, de côté & d'autre, la multitude blée. Enfin l'exécution eut lieu, &, une demie-heure après la mort des Condamnés les détacha: L'Exécuteur coupa la tête aux Cadavres & la montrant aux Spectateurs *Voilà la tête d'un Traître*, en ajoutant le nom — d'*Edouard-Marcus Despard*. — Toute triste solemnité, qui avoit commencé à 7. heures du matin, se trouva terminée à 10 res. Si l'on excepte les acclamations, provoquées par la Harangue du Colonel, la plus de tranquillité a régné pendant sa durée; &, quoique la Police eût pris de grandes mes elle n'a pas eu besoin de les déployer. La sépulture a été accordée aux Cadavres. Au tous ces infortunés ont paru se soumettre à leur sort avec résignation, même avec piété n'y a que *Despard*, qui n'a cessé de montrer une indifférence parfaite, soit pour le fl flétrissant qui l'attendoit, soit pour les sentimens religieux, qui pouvoient l'élever au du néant des choses humaines. Agité quelquefois & inquiet, il affecta d'éviter tout ce auroit pu nommer *foiblesse;* & son Epouse partagea sa conduite, montrant en même plus forte persuasion, que son Mari souffriroit comme Martyr pour la bonne Cause. que Dimanche, à 3. heures de l'après-midi, elle prit congé de lui, ils blâmèrent vive l'un & l'autre, une Dame présente à ces adieux, parce qu'elle fondoit en larmes. R à 5. heures & non admise, Madame *Despard* s'exhala en reproches sur un traitement reux. — Telle est la fin, qu'a légalement prise une Procédure, depuis plus de cinquan sans exemple en *Angleterre*, & à l'occasion de laquelle l'on ne peut s'empêcher de rem la bizarrerie de la fortune, en assignant aux Hommes leurs destinées respectives. *Despard* servirent, il y a vingt-deux ans, dans un grade égal, à la même Expédition partagèrent la même table; ils couchèrent sous la même Tente: Tous deux ils se dist rent par leur conduite & leurs talens; tous deux ils méritèrent bien de leur Patrie: aujourd'hui *Pair* du Royaume, est au faîte de la gloire; l'autre, déclaré *Traître*, périt mort infame sur l'Echaffaud! — "

„ Le même jour que cette Exécution a eu lieu, une Procédure d'un autre mais à quelques égards non moins remarquable, s'est instruite dans la Cour du *Banc Roi*, devant le Chef de Justice Lord *Ellenborough* & un *Jury* particulier: C'est ce fameux Ecrivain, Emigré *François*, Royaliste & Anti-Révolutionnaire, *Peltier*, lé criminellement en Justice, au nom de la Couronne, comme Auteur de *l'Ami Variétés Amusantes & Atroces*, Feuille périodique, dans laquelle il s'est permis lu me de très-grandes *Atrocités* contre le *Premier-Consul* de *France*. Malgré un Pla fort éloquent de l'Avocat *Mackintosh*, il a été déclaré coupable. — (*Nous en par plus amplement l'Ordinaire prochain.*) — *Ann. conf. à* 3. *p. c.* 71. & demi. "

De Leyde, *le* 28. *Fevrier.* Il vient d'arriver des *Lettres de* Paris *du* 23. *mois.* Elles nous transmettent l'*Exposé de la situation de la France*, porté la ve *Corps-Législatif* de la part du Gouvernement. Celui-ci y *garantit* à la Nation du Continent, & croit pouvoir *espérer* la continuation de la Paix Maritime. Il a que les Vaisseaux, qui doivent ramener les Troupes *Britanniques*, restées à *Alex* & dans *Malte*, sont dans la *Méditerranée*. — Le Citoyen *Lespinasse*, Sénateur, est mé Commissaire pour la reconnoissance & la fixation des limites entre la Répu *Françoise* & l'Empire *Germanique*. — 5. *p. c. conf.* 60. Fr. 60. Centimes.

La *Publication* du *Gouvernement-d'Etat Batave*, pour annoncer & ouvrir le Emprunt public & la Loterie y attachée, vient de paroître sous la date du 22. de ce